

SOUS-PRÉFECTURE  
DE  
MELLE  
(DEUX-SÈVRES)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Melle, le 21 Octobre 1922

Le Sous-Préfet de Melle

à Monsieur

le Maire de LA COUARDE.

Vous m'avez transmis le 29 Août dernier une délibération du Conseil municipal de votre commune en date du 18 du même mois sollicitant pour vos administrés le libre ramassage des feuilles dans la forêt de l'HERMITTE.

Ainsi que je vous l'ai fait connaître par mes lettres des 29 novembre 1921 et 10 Janvier 1922 au sujet d'une semblable demande, l'autorisation sollicitée ne peut être accordée que sous forme de concession de menus produits sur les routes forestières et dans les fossés moyennant une redevance des plus faibles : une journée prestation ou 5 francs pour une voiture à un collier, et dans les mêmes conditions que celles indiquées dans mes lettres précitées.

Je crois devoir vous rappeler que les règles du Service forestier s'opposent formellement au ramassage libre et gratuit des feuilles. *Abon. v. ne sont entore*

*Rappelés aujour d'hui, et réquis à mes honoraires de*  
concernant -

LE SOUS-PREFET,

*J. Malley*

DÉPARTEMENT  
des  
Deux-Sèvres

Arrondissement de MELLE

CANTON  
de  
LA MOTHE-SI-HÉRAY

MAIRIE  
de  
LA COUARDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Couarde, le 28 août 1922

Le Maire de La Couarde,

à Monsieur

*Sous-Préfet*  
~~de Melle~~  
~~des Contributions directes~~  
~~La Mothe à Belle~~

En vous expédiant la délibération ci-jointe, relative au ramassage des feuilles dans la forêt de l'Hermitage, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien la transmettre avec un avis très favorable.

La même délibération a été prise 2 fois l'année dernière et cela inutilement. Je ne vous cache pas que le mécontentement est fort grand, et que je suis fort embarrassé si le ramassage des feuilles devrait encore être refusé cette

année.

L'administration forestière prétend que le ramassage nuisait gravement à la forêt. Or, ce ramassage a été autorisé à plusieurs reprises et notamment en 1900 ou une décision, de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 5 décembre 1900, autorisait, "le ramassage des feuilles mortes sur les accroissements des routes forestières, dans les forêts bordières et clairières situées parties de forêt et il ne peut y avoir réellement dommage, à désigner par les agents locaux.

La forêt de l'Herminetain, ne se ferait pas plus de ramassage de feuilles en 1922 qu'elle ne la fait en 1900

Veuilly a géré, Monsieur le  
Lors. Pige, l'assurance de mes senti-  
ments respectueux et dévoués.  
L'Haut,

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,  
à Paris.

Monsieur le Ministre,

Les soussignés cultivateurs, habitant  
la Commune de La Courville, Carbois, de La Motte-St-  
Héray, Deux-Sèvres, ont l'honneur de porter à  
votre connaissance qu'ils sont fort lésés par  
l'autorisation de ramasser des feuilles mortes pour litières  
n'a été <sup>peu</sup> ~~pas~~ accordée aux Conseils Municipaux des Communes  
et ayant fait une demande en août 1900, pour  
la forêt de l'Hermitain, D'Artois dans laquelle  
ils se trouvent de plus en plus: peu de fourrages, pas  
de plantes sarclées, très peu de paille, défigurés par la  
pébrine épouvantable, ruinés par un mauvais commerce  
dans les grains et les animaux, victimes en plus  
d'une sécheresse extraordinaire qui, après avoir  
anéanti leurs récoltes les a mis dans l'impossibilité  
d'ensemencer leurs grains et céréales d'automne,  
ils viennent très humblement, Monsieur le  
Ministre vous demander de vouloir bien prendre  
leur malheureuse situation en considération,  
et leur permettre de s'approvisionner de litières  
dans la forêt domaniale de l'Hermitain.

Cela leur permettrait de sauver leurs  
animaux de la <sup>pire</sup> famine et utilisant alors  
pour les ~~caractéristiques~~ la paille qu'ils  
se verraient contraints de mettre en litières.

En cela faisant, vous rendrez, Messieurs  
le Ministre, un important service à toute  
une population sincèrement républicaine  
qui espère que vous n'hésirez pas à lui  
venir en aide.

Confiants en votre haute bienveillance  
et en votre ardent désir de protéger les  
intérêts agricoles, ils vous prient de  
vouloir bien agréer,

Messieurs le Ministre,  
l'assurance de leur plus profond ~~attachement~~  
et de leur plus respectueux dévouement

La Courbe, le 4 Novembre 1840,

Monsieur le Maire

Je suis chargé de porter à votre connaissance  
qu'une décision ministérielle du 5 Décembre 1900  
a autorisé, en faveur des habitants peu fortunés  
désignés par les Maires des communes riveraines  
de la forêt domaniale de L'Hermitain, et  
jusqu'au 31 janvier prochain, le ramassage des  
feuilles mortes sur les routes forestières, y compris  
les accotements et les fossés bordiers, et dans les  
cantons à désigner par les agents forestiers locaux.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser  
la liste des habitants de votre commune appelés  
à bénéficier de cette rétrocession et les prévenir  
qu'ils auront à se mettre en rapport avec moi  
pour obtenir l'indication des cantons qui  
seront ouverts à la concession.

L'Hermitain le 15 Décembre 1900  
Le Brigadier forestier  
E. Crois

Monsieur le Maire de la commune de La Courbe.

19 av 1922  
Fenilles de la foret

# Feuilles de la forêt -

- |   |   |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Bricou Jacques à La Courard.</li> <li>2 - Lacom François</li> <li>3 - Gilbert Pierre</li> <li>4 - Doucet Florimond</li> <li>5 - Bouffard Trivier</li> <li>6 - Bricou Armand</li> <li>7 - Suisse Joseph</li> <li>8 - Desmier François</li> <li>9 - Nigault Jacques</li> <li>10 - Girard Alexandre</li> <li>11 - Renault Constant</li> <li>12 - Paireault François</li> <li>13 - Thomas Jacques</li> <li>14 - Court Alexandre</li> <li>15 - Peltrau Germain</li> <li>16 - Bonneau Jacques à La Justice</li> <li>17 - Doreé Louis à La Justice</li> <li>18 - Renault Louis à La Bouctière</li> <li>19 - Monnet Jacques</li> <li>20 - Sabouley Alexandre</li> <li>21 - Thomas Louis</li> <li>22 - Chauvet François à la Haiey-Rouge</li> <li>23 - Benoît Alexandre</li> <li>24 - Ingrand Victor</li> <li>25 - Paireault Pierre à Faugeré</li> <li>26 - Tessier François à Honk à Seine</li> <li>27 - Ingrand Alexandre au Vignault</li> <li>28 - Fouchier Louis</li> <li>29 - Chauvinau Armand</li> <li>30 - Brest François à La Chaume</li> <li>31 - Guerry François à La Chaume</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>32 - Duteau Louis à L'Airable</li> <li>33 - Heurtelire Pierre</li> <li>34 - Heurtelire Louis à Gour</li> <li>35 - Heurtelire Benjamin</li> <li>36 - Vignault Jacques au Clapier</li> <li>37 - Nigault Daniel au Clapier</li> <li>38 - Laurent Louis au Rivault</li> <li>39 - Vaillant Frédéric à Marsuil</li> <li>40 - Court Alexandre</li> <li>41 - Fouchier Alexandre</li> <li>42 - Ingrand Louis</li> <li>43 - Gadeau Jacques</li> <li>44 - Fouchier Jacques</li> </ol> |
|---|---|